



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SO-
CIAL DE LA M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE
JEUDI 13 JANVIER 1994, À 20H00.**

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Madame Andrée Garon, conseillère
Monsieur Gérald Laflamme, conseiller
Madame Renée Legendre, conseillère
Monsieur Gilles Plante, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur André-Guy Trudeau, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Était absent :

Monsieur Bernard Gagnon, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 1993
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Rapport d'activités du préfet pour l'année 1993
7. Élection au poste de préfet
8. Demande d'avis : règlements d'emprunts
 - 8.1 Ville de Carignan : règlements numéros 230 et 231
9. Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 décembre 1993 du Comité consultatif d'aménagement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

10. Demandes d'avis de conformité : plan et règlements d'urbanisme
 - 10.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : modifications aux règlements d'urbanisme
 - . règlement numéro Z.15-1A-2 modifiant le règlement de zonage
 - . règlement numéro L.15-1A-2 modifiant le règlement de lotissement
 - . règlement numéro Z.15-1A-3 modifiant le règlement de zonage
 - 10.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : modifications aux règlements d'urbanisme
 - . règlement numéro 820-4 modifiant le plan d'urbanisme
 - . règlement numéro 845-28 modifiant le règlement de zonage
11. Interprétation d'intervention : nouvelles dispositions de l'article 115 de la Loi
12. Désaveu du ministre pour le règlement numéro 8-15, modifiant le règlement de contrôle intérimaire
13. Projet de règlement numéro 14-5 modifiant le Schéma d'Aménagement
14. Fonds d'investissement local
15. Rôle triennal d'évaluation : Village de Saint-Charles-sur-Richelieu
16. Cours d'eau
 - 16.1 Nomination des représentants au sein du Bureau des Délégués
 - 16.2 Politique d'intervention
17. Divers
18. Affaires publiques
19. Clôture de la séance

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

- 2.1 Projet du conseil de la culture de la Montérégie
 - 16.3 Branche 1-A du cours d'eau Salvail : acceptation des travaux de nettoyage
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

2.1 Projet du conseil de la culture de la Montérégie

Madame Maude Céré, directrice générale, du conseil de la culture de la Montérégie, présente au Conseil le projet intitulé "La Montérégie un pays en soi ... une histoire à tracer".

Le projet consiste à publier un volume sur l'histoire de trois (3) régions de la Montérégie et s'inscrit dans un projet global à l'échelle du Québec où toutes les régions feront l'objet d'un tel exercice.

Le conseil de la culture sollicitera chaque municipalité de la M.R.C. pour un appui financier de l'ordre de 0,10 \$ par habitant, par année, et ce, durant trois (3) ans.

Après des échanges sur le sujet, monsieur le préfet remercie madame Maude Céré pour sa présentation.

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 1993

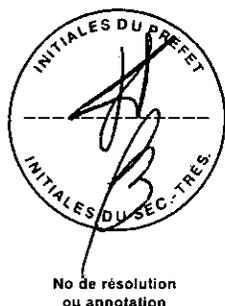
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Madame Andrée Garon**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 1993 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 94-001 15-11-93 Lettre de MADAME LUCILLE ROSS-VINCELLI, sec.-trés., M.R.C. THÉRÈSE DE BLAINVILLE, transmettant la documentation Urba Express.
- 94-002 16-11-93 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 93-11-414 concernant la position de la ville de Carignan face à la demande unilatérale de la ville de Chambly au ministre des Affaires municipales relativement à une étude sur les scénarios de regroupement, fusion et annexion.
- 94-003 16-11-93 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, dir. gén., S.M.D., transmettant les documents relatifs à la prochaine réunion du Conseil d'administration le 19 novembre 1993.
- 94-004 16-11-93 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le projet de règlement numéro 149-3-1.
- 94-005 16-11-93 Lettre de MADAME LOUISE SIMARD, sec. adj., FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE ST-HYACINTHE, demandant des informations sur l'existence d'un comité agricole ou d'aménagement.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

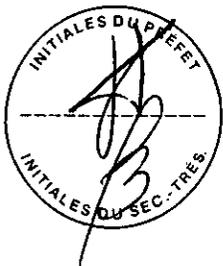
- 94-006 18-11-93 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant copie du certificat face au règlement numéro 1248-01-93 pour les résultats de consultation par voie de registre.
- 94-007 18-11-93 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les projets de règlement numéros 820-4 et 845-28.
- 94-008 18-11-93 Copie de lettre de MONSIEUR ALAIN GERVAIS, coordonnateur sous-régional, adressée à MADAME DANIELLE CHEVRETTE, dir. gén., S.M.D., transmettant le compte rendu de la réunion du jury de sélection du F.I.R. du 15 novembre 1993.
- 94-009 19-11-93 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement Z.15-1A-2, pour approbation du Conseil de la M.R.C..
- 94-010 19-11-93 Lettre de MADAME LYNN LAGACÉ, dir. de projet, L.I.E.N., offrant leurs services afin de promouvoir le compostage domestique dans les municipalités.
- 94-011 22-11-93 Lettre de MADAME MARIE QUEVILLON, TABLE DE CONCERTATION PERMANENTE DE LA RIVE-SUD, transmettant les documents relatifs à la prochaine réunion de la table le 26 novembre 1993.
- 94-012 22-11-93 Lettre de MONSIEUR LÉOPOLD GAUDREAU, directeur, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, relativement aux plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.
- 94-013 22-11-93 Lettre de MONSIEUR MICHEL LALONDE, fonctionnaire désigné de la M.R.C., CARIGNAN, concernant du remblayage en zone inondable ainsi que sur la rive de la rivière l'Acadie, et ce, situé au 1830 Des Tulipes.
- 94-014 22-11-93 Lettre de MONSIEUR MICHEL LALONDE, fonctionnaire désigné de la M.R.C., CARIGNAN, concernant un commerce de vente d'autos usagées illégal contrevenant au R.C.I., et ce, situé au 1710 Chemin Chambly.
- 94-015 22-11-93 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement d'emprunt numéro 1546, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 94-016 24-11-93 Lettre de MONSIEUR ROBERT BEAUMONT, vice-président, PRATTE-MORRISETTE INC., transmettant une offre de service pour les assurances générales de la M.R.C..
- 94-017 24-11-93 Lettre de MONSIEUR MARCEL CARPENTIER, courtier, CHAPDELAIN ASSURANCES INC., transmettant une offre de service pour les assurances générales de la M.R.C..



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 94-018 24-11-93 Extrait de procès-verbal de la corporation municipale de la PAROISSE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, demandant à la M.R.C. de se retirer dans le dossier sur le nettoyage des branches 21 et 25 de la rivière Amyot.
- 94-019 24-11-93 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, M.A.M., transmettant un chèque de 28 000,00 \$ représentant le versement de la troisième et dernière tranche pour le programme d'aide financière à la M.R.C..
- 94-020 24-11-93 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, M.A.M., concernant le Programme d'aide à la restauration Canada-Québec (P.A.R.C.Q.) face au réaménagement budgétaire 1993.
- 94-021 24-11-93 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les règlements numéros 842-5 et 845-27.
- 94-022 25-11-93 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les règlements numéros 820-3, 842-4 845-26 et 847-3.
- 94-023 25-11-93 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, sec.-trés., SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 93-11-450 concernant la nomination du substitut au C.C.A. de la M.R.C..
- 94-024 25-11-93 Extrait du procès-verbal numéro 93-11-918 de la VILLE DE CHAMBLY, relatif à une demande d'interprétation à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu de l'article 115 1.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant la modification des lots dérogatoires.
- 94-025 26-11-93 Lettre de MONSIEUR ROBERT TREMBLAY, commissaire touristique, MISE EN VALEUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une réunion du comité de gestion concernant le projet de la Vallée des Forts.
- 94-026 29-11-93 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement L. 15-1A-2.
- 94-027 29-11-93 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, dir. gén., S.M.D., transmettant des documents suite à la septième (7e) Assemblée du Conseil d'administration tenue le 19 novembre 1993.
- 94-028 29-11-93 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, dir. gén., S.M.D., concernant une rencontre des tables sectorielles au Collège Édouard-Montpetit, dans le cadre de la planification stratégique montérégienne.
- 94-029 29-11-93 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, M.A.M., concernant l'adoption du décret 374-93 concernant le redressement du territoire des Paroisses de Saint-Charles et de Ste-Marie-Madeleine.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

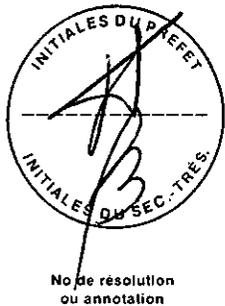
- 94-030 29-11-93 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, M.A.M., concernant l'adoption du décret 373-93 concernant le redressement du territoire de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste et de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 94-031 29-11-93 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro Z. 15-1A-3.
- 94-032 30-11-93 Lettre de MONSIEUR RHÉAL MULOIN, président, SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL, manifestant ardemment leur désir d'être consulté et impliqué sur tout ce qui pourrait avoir un impact sur la forêt privée et ses propriétaires lors de la révision du Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 94-033 01-12-93 Lettre de MONSIEUR ROBERT TREMBLAY, commissaire touristique, MISE EN VALEUR DE LA VAL-LÉE DU RICHELIEU, transmettant copie conforme du procès-verbal du Comité.
- 94-034 01-12-93 Lettre de Me FRANÇOIS GAREAU, notaire, GAREAU & GAREAU, transmettant copie conforme de l'acte de vente suite à la vente pour taxes des lots parties 21 et 22 dans la Paroisse St-Denis.
- 94-035 01-12-93 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant les règlements 93-02-05 et 93-02-08, pour approbation du Conseil de la M.R.C..
- 94-036 03-12-93 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, sec.-trés., M.R.C. ROUVILLE, transmettant diverses nominations au sein de la M.R.C..
- 94-037 03-12-93 Lettre de Me ARMAND POUPART, jr., POUPART & POUPART, transmettant les conclusions de l'ordonnance émises par le juge Mayrand de la Cour supérieure dans l'affaire M.R.C.V.R. c. Jacques Lasselle et ville de Carignan.
- 94-038 03-12-93 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ-GUY TRUDEAU, maire, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, remerciant le Préfet ainsi que tous les membres du Conseil suite à une lettre de félicitations pour son retour à la vie politique.
- 94-039 06-12-93 Lettre de MONSIEUR PIERRE DE CONINCK, chercheur associé, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, concernant une demande de renseignements sur les quantités et la caractérisation des déchets (domestiques et I.C.I.) de notre M.R.C..
- 94-040 06-12-93 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ HAMELIN, ing., MINISTÈRE DES TRANSPORTS, concernant la gestion des corridors routiers.
- 94-041 07-12-93 Lettre de MONSIEUR JULES ARSENAULT, recteur, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMIS-CAMINGUE, transmettant un document d'information sur la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 94-042 07-12-93 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, M.A.M., désavouant le règlement de modification numéro 8-15 de la M.R.C.V.R..
- 94-043 07-12-93 Lettre de MONSIEUR SERGE DUPONT, LA SOLIDARITÉ, offrant leurs services personnalisés afin de mettre à jour notre programme de protection et d'épargne.
- 94-044 07-12-93 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, sec.-trés., ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, concernant la reconduction du rôle d'évaluation.
- 94-045 08-12-93 Lettre de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, vice-président, CHEMCYCLE, concernant une demande de modification du certificat de conformité pour l'agrandissement d'un centre de transfert de déchets dangereux.
- 94-046 10-12-93 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, ST-BASILE-LE-GRAND, accusant réception de nos procès-verbaux des 5 août et 2 septembre 1993.
- 94-047 13-12-93 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, transmettant la nomination des représentants de leur M.R.C. au sein du bureau des délégués pour l'exercice 1994.
- 94-048 13-12-93 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, MONT-SAINT-HILAIRE, concernant l'approbation des recommandations du C.C.A. relativement au Schéma d'Aménagement.
- 94-049 13-12-93 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le règlement numéro 230 pour approbation du Conseil de la M.R.C..
- 94-050 13-12-93 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le règlement numéro 231 pour approbation du Conseil de la M.R.C..
- 94-051 14-12-93 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant les projets de règlements relatifs à la modification de leurs règlements du plan d'urbanisme et de concordance pour se conformer au règlement numéro 14-4-1.
- 94-052 14-12-93 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant les projets de règlements U-120-8 (zonage) et U-130-6 (lotissement).
- 94-053 15-12-93 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, BÉLANGER SAUVÉ, transmettant la facturation pour le dossier Lyse Vallée et al.
- 94-054 15-12-93 Lettre de MONSIEUR MAURICE LANGLOIS, président, MISE EN VALEUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, concernant une contribution aux frais du commissaire touristique de janvier à août 1994.
- 94-055 16-12-93 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les règlements numéros 820-4 et 845-28 pour approbation.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 94-056 16-12-93 Lettre de MADAME DANIELLE LEMIRE, courtier, CHAPDELAIN ASSURANCES INC., concernant le dossier des assurances générales de la M.R.C..
- 94-057 17-12-93 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 845-27 pour approbation du Conseil de la M.R.C..
- 94-058 17-12-93 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, M.A.P.A.Q., concernant les mesures favorisant la mise en place de fonds d'investissements locaux à l'échelle de chacune des municipalités.

**PUBLICATIONS DES MOIS DE NOVEMBRE
ET DÉCEMBRE 1993**

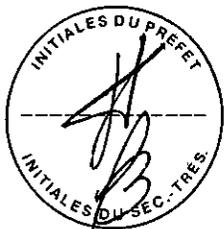
Gazette officielle du Québec	no. 46 3 novembre 1993
Municipalité	novembre 1993
Urba	vol. 14, no. 8 novembre 1993
Gazette officielle du Québec	no. 47 10 novembre 1993
Gazette officielle du Québec	no. 48 17 novembre 1993
Contact plus	automne 1993
Affaires Montérégiennes	vol. 6, no. 5 décembre 1993
Muni-Express	no. 10 décembre 1993 et janvier 1994
Quorum	vol. 18, no. 8 décembre - janvier
Gazette officielle du Québec	no. 49 24 novembre 1993
Scribe	vol. 3, no. 1
Gazette officielle du Québec	no. 50 1er décembre 1993
L'argument de Poids	vol. 2, no. 1 décembre 1993
L'informateur économique	vol. 5, no. 12 8 décembre 1993
L'accès	vol. 9, no. 2 décembre 1993



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Le choix du Vrac	vol. 19, no. 6 novembre - décembre 1993
Collecte sélective du Québec	vol. 4, no. 4 décembre 1993
L'entrepreneur de services en environnement	vol. 20, no. 6 décembre 1993
Gazette officielle du Québec	no. 51 8 décembre 1993
Municipalité	décembre 1993 janvier 1994
A.T.R.M.	novembre 1993
L'Itinéraire	vol. 7, no. 8 décembre 1993
Muni-Express	spécial no. 7 décembre 1993
Inform et vous	vol. 2, no. 1 décembre 1993
Gazette officielle du Québec	no. 52 15 décembre 1993
La réforme du Code Civil	vol. 1, no. 2 novembre 1993
Bulletin municipal	vol. 13, no. 4 décembre 1993
L'Aubelle	no. 99 décembre 1993
L'ATEQ	vol. 8, no. 4 hiver 1993
Festivals et attractions	vol. 19, no. 1 hiver 1994
Urba	vol. 14, no. 9 décembre 1993 janvier 1994
Info-forêt	no. 30 novembre 1993
Nouvelles fiscales	4e trimestre 1993
Solutions	vol. 3, no. 4 hiver 1993-94
Scribe	décembre 1993
L'Union	vol. 5, no. 3 décembre 1993 janvier 1994



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

94-01-003

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #94-01 de chèque #4951 à chèque #5031 pour un montant total de 86 476,07 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET POUR L'ANNÉE 1993

Monsieur le préfet dépose au Conseil son rapport d'activités pour l'année 1993 et le commente brièvement. Il remercie les membres du Conseil pour leur collaboration et souligne qu'il est disposé à poursuivre ses activités si tel est le désir du Conseil.

POINT 7. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET

En vertu de l'article 196 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le mandat de monsieur Frédéric Trépanier, à titre de préfet, est complété, ayant été élu en janvier 1992. Le Conseil doit procéder à l'élection d'un de ses membres au poste de préfet.

Conformément à l'article 193 de la Loi, c'est le secrétaire-trésorier de la M.R.C., monsieur Pierre Bélanger, qui agit à titre de président d'élection.

Monsieur Pierre Bélanger explique les modalités d'élection, telles que spécifiées à l'article 193 de la Loi, et distribue à chacun des membres du Conseil un bulletin de vote afin de procéder au scrutin.

Suite au premier tour de scrutin, où quatorze (14) membres du Conseil sont présents, le président d'élection procède au dépouillement des votes et annonce les résultats suivants :

. monsieur Frédéric Trépanier : 13 voix
. monsieur Marcel Dulude : 1 voix

Le président d'élection déclare donc monsieur Frédéric Trépanier élu, puisque selon les lettres patentes, le préfet est élu à la majorité absolue des voix des membres présents.

Monsieur Frédéric Trépanier accepte la charge. Il remercie les membres du Conseil pour leur témoignage de confiance.

POINT 8. DEMANDE D'AVIS : RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

8.1 Ville de Carignan : règlements d'emprunts numéros 230 et 231

Règlement numéro 230 :

94-01-004

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;



No de résolution
ou annotation

94-01-004
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 13 décembre 1993 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux pour la construction d'une station de purification de l'eau en périmètre urbain

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 230 de la ville de Carignan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro 231 :

94-01-005

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 13 décembre 1993 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux pour l'installation d'un réseau d'aqueduc et d'un réseau d'égout sanitaire en périmètre urbain

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain



N^o de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

94-01-005
(suite)

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 231 de la ville de Carignan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1993 DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

94-01-006

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière
APPUYÉ PAR Monsieur Gérald Laflamme

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 1993 du Comité consultatif d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 10. DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ ; PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

10.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : modifications aux règlements d'urbanisme

Règlement numéro Z.15-1A-2 modifiant le règlement de zonage :

94-01-007

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-2 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-2, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-12-114, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-2, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro L.15-1A-2 modifiant le règlement de lotissement :

94-01-008

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;



No de résolution
ou annotation

94-01-008
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro L.15-1A-2 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro L.15-1A-2, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-12-115, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro L.15-1A-2, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro Z-15-1A-3 modifiant le règlement de zonage :

94-01-009

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-3 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro Z-15-1A-3, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-12-116, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérald Laflamme
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A.3, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

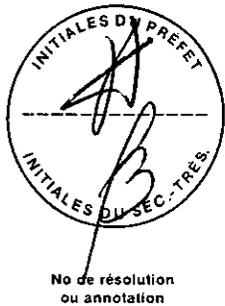
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : modifications aux règlements d'urbanisme

Règlement numéro 820-4 modifiant le plan d'urbanisme :

94-01-010

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

94-01-010
(suite)

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 820-4 modifiant son plan d'urbanisme

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 820-4, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-12-120, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 820-4, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro 845-28 modifiant le règlement de zonage :

94-01-011

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 845-28 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 845-28, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-12-121, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-28, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 11. INTERPRÉTATION D'INTERVENTION : NOUVELLES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 115 DE LA LOI

94-01-012

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 93-11-918, la ville de Chambly sollicite l'opinion du Conseil de la M.R.C. quant à la conformité, au document complémentaire, de l'introduction, au règlement de lotissement, des dispositions du paragraphe 1.1 de l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;



No de résolution
ou annotation

94-01-012
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE ledit paragraphe stipule que l'agrandissement ou la modification de lots dérogoires est permis dans la mesure où le règlement de lotissement en précise les conditions;

ATTENDU QU'à la demande du Conseil, le Comité consultatif d'aménagement a identifié, par la résolution numéro 93-12-119, des conditions minimales à respecter;

ATTENDU QUE suite à l'étude des conditions proposées par le comité, le conseil est d'avis qu'il est préférable de laisser à la discrétion de chaque municipalité le soin d'établir des conditions minimales

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE l'introduction, dans les règlements de lotissement, des dispositions du paragraphe 1.1 de l'article 115, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relatives aux lots dérogoires, ne met pas en cause la conformité desdits règlements au Schéma d'Aménagement et au document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 12. DÉSAVEU DU MINISTRE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 8-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Les membres du Conseil reportent ce sujet à la séance du mois de février.

POINT 13. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-5 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

Le projet de règlement numéro 14-5 modifiant le Schéma d'Aménagement est transmis au Comité consultatif d'aménagement, accompagné des commentaires de certaines municipalités, afin que le Comité puisse faire ses recommandations aux membres du Conseil. Puisque la prochaine séance du Comité consultatif d'aménagement est le 24 janvier 1994, le Conseil convient que les municipalités ont jusqu'à cette date pour formuler leurs commentaires.

POINT 14. FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL

94-01-013

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé, à la fin de 1993, un plan d'action pour le soutien de l'économie et la création d'emplois;

ATTENDU QUE ledit plan comporte un volet relatif à la création de fonds d'investissement local destiné à chaque M.R.C du Québec;

ATTENDU QUE, pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, la contribution gouvernementale à ce fonds sera de 100 000,00 \$ dans la mesure où la contribution du milieu sera de 150 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'avant de prendre position dans ce dossier il est nécessaire d'établir si la M.R.C. doit s'impliquer dans le développement économique



No de résolution
ou annotation

94-01-013
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau**

ET RÉSOLU DE former un comité "ad hoc", au sein du Conseil, ayant pour mandat de faire des recommandations au Conseil quant à la pertinence, pour la M.R.C., de s'impliquer dans le développement économique.

QUE le Comité soit composé de madame Andrée Garon, de messieurs Pierre Bourbonnais, Marcel Dulude et Frédéric Trépanier, ce dernier étant membre d'office à titre de préfet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 15. RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION : VILLAGE DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

94-01-014

ATTENDU QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité du Village de Saint-Charles-sur-Richelieu doit être confectionné pour les années 1995-1996-1997;

ATTENDU QUE suite à une étude réalisée à cet effet par la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés, le conseil municipal du Village de Saint-Charles-sur-Richelieu a convenu de procéder à des travaux de reconduction du rôle;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté est responsable de la confection des rôles des municipalités qui sont sous la juridiction du Code municipal

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain**

ET RÉSOLU DE mandater la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés afin qu'elle entreprenne les travaux de reconduction du rôle triennal d'évaluation foncière, pour les années 1995-1996-1997, de la municipalité du Village de Saint-Charles-sur-Richelieu.

QUE les honoraires, pour la réalisation desdits travaux, sont de 1 300,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 16. COURS D'EAU

16.1 Nomination des représentants au sein du bureau des délégués

94-01-015

ATTENDU QU'à chaque année, selon l'article 129 du Code municipal, outre le préfet qui est membre d'office, deux (2) membres du Conseil doivent être nommés au sein du bureau des délégués;

ATTENDU QUE, selon l'article 131 dudit Code, il est possible de nommer des membres substitués



No de résolution
ou annotation

94-01-015
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

ET RÉSOLU QUE messieurs Wildor Vigeant et Claude Voyer soient et sont nommés membres du bureau des délégués de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

QUE messieurs Rosaire St-Germain et André Choinière soient et sont nommés membres substitués dudit bureau des délégués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.2 Politique d'intervention

94-01-016

ATTENDU le retrait du M.A.P.A.Q. dans le nettoyage des cours d'eau verbalisés;

ATTENDUE QUE les municipalités ainsi que la M.R.C. doivent s'impliquer directement dans l'aménagement des cours d'eau verbalisés;

ATTENDU QUE des municipalités demandent à la M.R.C de leur remettre la juridiction de certains cours d'eau, exclusifs à leur territoire;

ATTENDU QUE, de ce fait, une municipalité locale aurait juridiction dans certaines branches de cours d'eau alors que le cours d'eau majeur demeurerait sous juridiction régionale, étant donné qu'il touche plusieurs municipalités;

ATTENDU QU'il y a risque d'incohérence dans les interventions et qu'une politique générale d'interventions devrait être établie

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

ET RÉSOLU QU'un comité soit formé afin d'établir une politique générale d'interventions dans l'aménagement et la gestion des cours d'eau verbalisés.

QUE messieurs André-Guy Trudeau, Wildor Vigeant, Claude Voyer ainsi que le préfet, membre d'office, composent ledit Comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

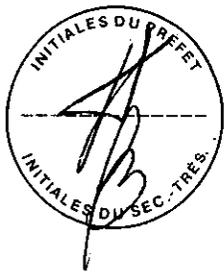
16.3 Branche 1-A, rivière Salvail : acceptation des travaux de nettoyage

94-01-017

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé le secrétaire-trésorier à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de procéder aux travaux de nettoyage de la Branche 1-A de la rivière Salvail;

ATTENDU QUE suite à des demandes de soumissions, par invitations, c'est la firme Construction Bricon qui a été retenue, et ce, au montant de 5 341,44 \$;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés à la fin du mois de novembre 1993;



No de résolution
ou annotation

94-01-017
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le surintendant des travaux, monsieur Martin Beuregard inspecteur municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu Paroisse, nous a informé par écrit que les travaux avaient été réalisés conformément aux plans et devis

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU D'accepter les travaux de nettoyage de la Branche 1-A de la rivière Salvail, tels que réalisés par la firme Construction Bricon.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre un chèque au montant de 5 341,44 \$ et de facturer les municipalités concernées, soit Saint-Charles-sur-Richelieu Paroisse et La Présentation, en fonction des superficies contributives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DIVERS

Aucun sujet n'est apporté à ce point.

POINT 18. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

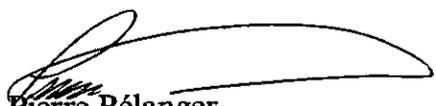
POINT 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

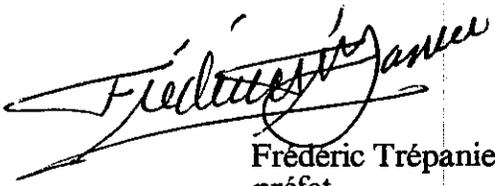
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 22 heures.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Frédéric Trépanier
préfet

94-01-018